

LA FORMATION DU TUTEUR

Vos interlocuteurs à la DSDEN72

Eloïse RICORDEL - 02 43 61 58 72
Suivi des volontaires en service civique de l'EN
service.civique72@ac-nantes.fr

Les ressources pour les tuteurs

Des documents ressources sont disponibles
(Liste dans la fiche pratique n°5)
sur demande à la DSDEN72

ou sur [ETNA](#) > [Structures et personnels](#) > [Gestion des personnels](#) > [Service civique](#)

Le dispositif du service civique permet de favoriser l'entrée dans la vie active des jeunes.

Le service civique permet à des jeunes de s'engager dans une structure pour réaliser une mission dite d'intérêt général, indemnisée environ 620 euros par mois.

Le dispositif du service civique est **sous-tendu par des valeurs**.

Les 8 principes fondamentaux du service civique sont :

- 1 Intérêt général
- 2 Citoyenneté
- 3 Mixité
- 4 Accessibilité
- 5 Complémentarité
- 6 Initiative
- 7 Accompagnement bienveillant
- 8 Respect du statut

Les volontaires en service civique **sont régis par le Code du Service National**.
Leur statut est différent de celui d'un salarié.

Par exemple :

- Les volontaires perçoivent une **indemnité** et non un salaire.
- Les volontaires n'occupent pas un emploi, mais **effectuent une mission**.

La formation « Le rôle du tuteur-dédiée Education Nationale » est obligatoire.

Le tuteur, qui n'est pas encore formé, **s'engage à suivre cette formation**
avant le recrutement ou dans les 3 mois qui suivent le recrutement maximum.

La formation est à renouveler tous les 3 ans.

**Pour une prise en charge des volontaires
en adéquation avec les attendus du service civique,
la formation est indispensable.**

***Le code du service civique indique que la formation de base « Le rôle du tuteur »
est obligatoire pour acquérir le statut de tuteur.***

Les valeurs
du service civique

Le statut des
volontaires en
service civique

La formation
obligatoire pour les
tuteurs

LA FORMATION DU TUTEUR

Les formations
facultatives pour
les tuteurs

Informations
pratiques

Procédure
d'inscription

Plusieurs **formations complémentaires** sont proposées aux tuteurs de manière **facultative** :

- Accompagner les volontaires au quotidien
- Préparer l'après Service Civique des volontaires
- Recruter des volontaires
- Sensibilisation à la santé mentale et acquisition des attitudes à adopter
- Sensibilisation et prévention des violences sexistes et sexuelles
- Échanges de pratiques

Vous avez la possibilité de **vous former en distanciel toute l'année en vous connectant à la plateforme des tuteurs** : www.tuteurs-service-civique.fr

- Les formations proposées ont une durée de 3h30.
- Ces formations sont gratuites et s'adressent à tous les tuteurs. Elles sont prises en charge par l'État, mais ne peuvent donner lieu à un ordre de mission ou à un remplacement.
- Le module n°3 « Le rôle du tuteur - dédiée Education Nationale » répond à l'obligation réglementaire du tuteur.**
- Si vous êtes intéressé par d'autres modules, vous pouvez aussi vous y inscrire.
- La formation est interactive. **Un micro et une caméra sont indispensables.**
- Vous pouvez vous inscrire dans le département de votre choix puisque les formations se déroulent en visioconférence.

Sachez cependant que
nos partenaires locaux, FAL72 et Uniscité72,
ont programmé des sessions en visio, aux dates suivantes :

- **mercredi 15 octobre 2025 : Rôle du tuteur - dédiée EN (visio - 13h30-17h00)**
Lien : <https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/18126>
- **mercredi 19 novembre 2025 : Rôle du tuteur - dédiée EN (visio - 13h30-17h00)**
Lien : <https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/18335>
- **mercredi 14 janvier 2026 : Accompagner les volontaires au quotidien (visio - 13h30-17h00)**
Lien : <https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/18127>
- **mercredi 8 avril 2026 : Préparer l'après service civique (visio - 13h30-17h00)**
Lien : <https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/18128>
- **mercredi 10 juin 2026 : Rôle du tuteur - dédiée EN (visio - 13h30-17h00)**
Lien : <https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/18223>

La procédure d'inscription est la suivante :

- 1- Rendez-vous sur la page www.tuteurs-service-civique.fr
- 2- Connectez-vous ou créez votre compte
- 3- Indiquez notre numéro d'agrément pour être rattaché au Rectorat de Nantes :
NA-000-24-00082
- 4- Cliquez sur le lien de la formation souhaitée
- 5- Cliquez en bas de page sur « s'inscrire à la formation »
- 6- Un lien visio vous sera communiqué quelques jours avant la formation
- 7- A l'issue de la formation, téléchargez votre attestation de formation :
Une fois connecté, on trouve, en haut à droite, un onglet "Mes formations" à partir duquel on peut télécharger son attestation.
- 8- **Transférez votre attestation de formation « Le rôle du tuteur » à la DSDEN72 :
service.civique72@ac-nantes.fr**